

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5561

présenté par

M. Vercamer, M. Richard, M. Morin, M. Benoit, M. Borloo, M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

à l'amendement n° 4852 de M. Germain

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , ainsi que sur les conditions de coordination ou d'intégration de l'activité du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) avec celle du Comité régional pour l'emploi (CRE), afin qu'ils constituent un guichet unique de la formation professionnelle et de l'emploi en région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La complexité de la gouvernance régionale de l'emploi et de la formation professionnelle fait obstacle à une offre efficace et pertinente de formation professionnelle.

Tenant compte de la complémentarité des missions du Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et du Comité régional pour l'emploi (CRE), le présent amendement propose de constituer un guichet unique de la formation professionnelle et de l'emploi en région en fusionnant ces deux structures.

La création de ce référent unique permettra à tout demandeur d'accéder aisément à une information exhaustive, un dispositif d'aide cohérent et à la formation la mieux adaptée à ses besoins.